

SICTOM

VELAY PILAT

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 08 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, légalement convoqués se sont réunis, à la salle polyvalente à Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET.

Date de la convocation : 02 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 2

Présents :

CC Loire Semène : Fabrice TENDILLE, Daniel DURIEUX, David RABEYRIN (représentant Nadia ADJERIOU), Christian BLACHON, Guy ESCOFFIER, Bernard COLLIN, Frédéric GIRODET, Joseph BUGNAZET, Elisabeth ROYON

CC des Monts du Pilat : Didier PINOT, Jean-François BERNE (représentant Sabine PARAT-MANZI), Caroline BERGERE, Pascal MARTEL, Stéphane EXBRAYAT, Michel CHARDON, Gilles MANCIER, Jean-Bernard FERNANDEZ, Philippe LAGNIET, Françoise DURIEU, Nicolas JOURJON, Denis THOUMY, Gérard LINOSSIER, Michel MONTEUX, Monique MARQUET, Danielle RANGER, Pierre LETIEVANT, Raymonde DEYGAS

Haut Pays du Velay Communauté : Christian RASCLE (représentant Nicolas PEYRARD)

Absents et ont donné pouvoir :

CC des Monts du Pilat :
Aurélien GRANGE donne pouvoir à Françoise DURIEU

CC Loire Semène :
Bernard BOURGIE donne pouvoir à Daniel DURIEUX

Absents excusés :

CC Loire Semène : Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN, Patrice FRANC, Nadia ADJERIOU, Anne-Sophie BREYSSE, Edwige ODIN

CC des Monts du Pilat : Sabine PARAT-MANZI, Madjid BRIBI, Emeline RAPAUD, Françoise LECORNU, Michel GONNET, Lucile KROLL, Aurélien GRANGE, Sébastien GEORJON, Jean-Pierre BASTY, Isabelle BAAS, Paul THIOLLIERE, Bernadette CORTIAL, Sébastien LEGRIS, Laurent PEREZ, Christian ROUCHOUZE

Haut Pays du Velay Communauté : Nicolas PEYRARD, Jean-Michel POINAS

Participaient également :

Secrétaire de séance : Guy ESCOFFIER

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION N° 2025_03_01

Objet : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS ET ASSIMILES DE L'ANNEE 2024

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 et suivants, modifié par le décret n°2015-1827, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et assimilés.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communautés de communes adhérentes pour être présenté à leur conseil communautaire dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce dernier sera transmis au contrôle de légalité en même temps que la délibération.

Le comité syndical ouï l'exposé du Président.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et assimilés du SICTOM Velay Pilat pour l'année 2024.
- **ADOpte** le présent rapport en l'état.

Ce dernier sera transmis au contrôle de légalité en même temps que la présente délibération.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme

Le Président,
Frédéric GIRODET

SICTOM VELAY-PILAT
13, route de l'Innovation
Z.I. La Garnasse - La Font du Loup
43240 SAINT JUST MALMONT
Tél. 04 77 35 69 64
email : accueil@sictomvelaypilat.fr